

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024

Présent(e)s

Didier MARCHAND, Président ; Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Pascal LEVEQUE Vice-Président Délégué, Bruno BAUDET, Jean-Marc ROBIN, Vice-Présidents, Bernard CALVEZ, Jonathan DARCEL (à partir de 13h), Eric GUEZO, Annick LOCHET, Myriam LORINQUER, Michel PRIDO, François QUILLIVIC, Frédéric SIMON, membres.

Absent(e)s excusé(e)s:

Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général ; Fabien BERTHELOT, Marc LEFORESTIER, Yves THOMAS, Vice-Présidents ; Karine CORRE, Cyrille GUIMARD, Mickaële LE DU, Dr Gwenaëlle MADOUAS, Mickaël ROUZIÈRE, membres.

Assistent :

Aurélien VAULEON, Manager Technique Territorial
Julien FISTAHL, Directeur des Activités

La séance débute à 8h30.

Didier MARCHAND se réjouit de constater le retour d'Eric GUEZO après une absence pour raisons médicales et trouve sincèrement dommage qu'il y ait, dans cette dernière ligne droite du mandat, autant d'absents à cette réunion du Conseil d'Administration. Il reconnaît qu'on peut avoir un imprévu ou un problème de santé, mais pour certains élus cela est régulier et malgré les critiques émises par ceux-ci, leurs absences ne plaident pas en leur faveur.

Didier MARCHAND en profite pour souhaiter un prompt rétablissement à Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général, qui a subi une intervention cette semaine.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29.06.24

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29.06.24.

François QUILLIVIC revient sur l'intervention de Bruno BAUDET au sujet de la baisse des licences "cadre technique". Bruno BAUDET souligne que, pour lui, cela concerne le recyclage des diplômés fédéraux et le manque de suivi de la Fédération Française de Cyclisme sur ce sujet. Aurélien VAULEON indique qu'une demande de la Direction Technique Nationale a été faite auprès de la Direction des Systèmes d'Information de la Fédération Française de Cyclisme afin de mettre en place une alerte lorsqu'un recyclage est nécessaire. Julien FISTAHL précise que c'est le rôle de l'Institut National de Formation de mettre en place ce type de veille.

Aurélien VAULEON souligne que les ateliers qui avaient été mis en place lors de l'Assemblée Générale de Pontivy en 2022 étaient parfaits pour proposer aux encadrants des recyclages sur différentes thématiques et au plus grand nombre.

Eric GUEZO fait également remarquer que le manque de recyclage, par faute de mise en place par l'institution, peut impacter les labellisations des structures nationales.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29.06.24

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29.06.24 est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de Didier MARCHAND, Président

2.1 - Informations générales

Didier MARCHAND débute son intervention par un retour sur la période estivale qui a été marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il souligne qu'il faut se réjouir de la visibilité qui a été donnée au cyclisme par nos champions et cela dans toutes les disciplines. Il remercie très sincèrement ces athlètes qui nous ont fait vibrer et la foule présente au bord des circuits et pistes démontrant que le cyclisme et ses disciplines fédèrent et sont porteurs. Didier MARCHAND évoque également les athlètes en "paracyclisme" qui, à ce jour, ne dépendent pas de la Fédération Française de Cyclisme, mais dont certains sont également titulaires d'une licence à la Fédération Française de Cyclisme. Ils ont défendu avec brio les couleurs de la France et ramènent près d'un tiers des médailles, un grand bravo à toutes et tous.

Didier MARCHAND fait part d'une mauvaise nouvelle pour le cyclisme amateur breton et français à la suite de la décision de l'OC Locminé de ne pas poursuivre l'aventure de son équipe nationale.

Didier MARCHAND souligne aux membres que le Conseil d'Administration arrive dans la dernière ligne droite et qu'il est important de faire le nécessaire pour faciliter le travail de l'équipe qui sera élue ensuite. Aussi, des points importants seront à traiter en priorité, comme : l'augmentation de l'assurance fédérale de 26% environ qui devra être répercutée sur les droits d'organisation. Le Bureau Exécutif lors de sa réunion du 17.09.24 a formulé une proposition à la Commission des Finances qui se réunira le 05.11.24. Autre point, la construction du calendrier Route 2025 qui devra impérativement être finalisé fin décembre afin de permettre à la nouvelle Commission Régionale du Corps Arbitral de travailler sur les désignations dès le début de l'année 2025. Il faudra également donner les orientations sportives et financières de l'Équipe Technique Régionale, en tenant compte impérativement d'une revalorisation de nos prestataires, là encore une proposition sera faite à la Commission des Finances.

Didier MARCHAND poursuit en rappelant l'importance de respecter la réglementation fédérale ; il rend compte d'une épreuve où des participantes ont été autorisées à courir alors que la réglementation fédérale ne le permettait pas. Il informe le Conseil d'Administration qu'il a sollicité les arbitres présents sur cette épreuve afin d'avoir des explications dans une démarche constructive, mais que, depuis un mois que cette demande a été faite, il n'a pas eu de réponse ! Il insiste en précisant que dans le cas présent ces participantes n'étaient pas assurées, ce qui aurait pu avoir de graves conséquences en cas d'accident.

Didier MARCHAND rend compte d'une situation étonnante. La semaine dernière se déroulait à Pordic le Championnat de Bretagne Piste Sprint et Poursuite. Lors de cette épreuve, une réclamation a été faite auprès du collège des arbitres qui ont invité la demandeuse à adresser un courrier au Comité Régional. Il souligne que cette démarche est surprenante et rappelle que le collège des arbitres est souverain dans ces décisions et qu'il est le seul à pouvoir statuer sur les demandes de réclamations qui doivent être faites dans le temps imparti.

Didier MARCHAND informe les membres qu'ils ont dû recevoir les modalités à respecter concernant les élections du Comité Régional ainsi que de la Fédération Française de Cyclisme, et attire leur attention concernant les dates limites des candidatures.

Didier MARCHAND termine ce point d'informations diverses en clarifiant une situation qui n'a pas lieu d'être. Il informe le Conseil d'Administration que dernièrement, et ce n'est pas la première fois, il est colporté une rumeur comme quoi les décisions prises par le Comité Régional le sont par les salariés et plus particulièrement par Julien FISTAHL. Il rappelle que Julien FISTAHL est notre Directeur et donc, de ce fait, il entre pleinement dans ses prérogatives de prendre certaines décisions, notamment concernant les salariés et le fonctionnement de l'équipe. Didier MARCHAND précise qu'il est toujours informé de celles-ci et que, par ailleurs, en dehors de ça, les décisions et les orientations sont prises par nous élus, et elles nous incombent. Il est vrai que pour certaines de nos décisions, c'est Julien FISTAHL qui adresse une réponse, ce qui peut semer la confusion sur la chaîne de décisions, mais il n'en est rien.

Le dernier exemple en date concerne la candidature d'un alternant, qui même s'il s'agit du fils d'une personne connue, nous n'avons pas suffisamment de contenu à lui fournir dans le cadre de son alternance pour qu'il intègre le Comité Régional. Il indique qu'un recrutement n'est pas pour faire plaisir à telle ou telle personne, il faut un projet solide et cohérent, pour le Comité Régional et pour l'alternant. Nous avons d'ailleurs décidé, lors du Bureau Exécutif de mars, de ne pas recruter mais de rediriger les candidatures vers les Comités Départementaux à leur demande. C'est dans ce cadre que Julien FISTAHL fait le nécessaire directement.

2.2 - Mise en place Comité Social et Économique

Didier MARCHAND indique aux membres qu'ils ont pu constater dans le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 17.09.24 que, comme l'exige la Convention Collective Nationale du Sport à partir de 7 salariés sur une période d'un an, une structure a l'obligation d'engager les démarches pour la mise en place d'un Comité Social et Économique. Pour le Comité Régional il s'agit d'un poste de titulaire et un poste de suppléant. Les salariés ont été informés des modalités le 23.07.24, puis les organisations syndicales. Le 10.08.24 s'est déroulée la réunion de négociation d'accord préélectorale à laquelle une organisation syndicale avait répondu présent à notre invitation. Le premier tour de scrutin réservé aux

organisations syndicales s'est déroulé le 24.09.24. Aucune organisation n'ayant fait connaître de candidat, un procès-verbal de carence a été établi. Le second tour, ouvert à tous, aura lieu le 01.10.24.

3. Intervention de Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale

3.1 - [Statistiques licences au 31.08.24](#)

Régine LE TRAOU présente aux membres du Conseil d'Administration les [statistiques des licences au 31.08.24](#).

Frédéric SIMON fait remarquer que la notion de discipline n'est pas particulièrement fiable dans la mesure où des licenciés ne participent uniquement qu'à des épreuves Route avec une licence VTT. Bruno BAUDET rend compte de la surprise et de la méconnaissance des licenciés sur le fait de pouvoir participer à des épreuves d'une autre discipline avec leur licence.

Régine LE TRAOU attire l'attention du Conseil d'Administration sur la baisse des licences baby-vélo à U17 (-6% sur la catégorie jeunes) sur 2024 et s'en alarme. Il en va de même pour les catégories encadrement (-14%) et assistance organisation (-12%). Bruno BAUDET regrette que la présentation par catégorie d'âge et par discipline ne corresponde pas aux catégories d'âge des licences.

Les membres du Conseil d'Administration échangent sur les clubs dont les adhérents ne sont pas licenciés à la Fédération Française de Cyclisme.

Régine LE TRAOU présente brièvement aux membres les [statistiques des épreuves au 31.08.24](#). Didier MARCHAND indique que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont très légèrement impacté le calendrier avec quelques épreuves en moins dues à la complexité d'organisation. Bernard CALVEZ trouve que l'augmentation des épreuves Piste est illusoire, la discipline va très mal. Il regrette que les clubs ne jouent pas le jeu avec leurs jeunes, car la Piste c'est formateur pour la Route mais c'est également un environnement de pratique sécurisé. Régine LE TRAOU souligne qu'il y a peut-être un travail d'information et de formation complémentaire à faire auprès des encadrants des clubs tant sur la piste que sur le cyclo-cross. Frédéric SIMON indique que les clubs sont calqués sur le modèle de fonctionnement des structures de niveau national Route qui est exclusivement basé sur une pratique de la Route. Aurélien VAULEON fait également remarquer que la pratique sur les vélodromes extérieurs est soumise aux aléas de la météo et que parfois cela peut être une source de découragement. Régine LE TRAOU indique que l'arrivée du Vélodrome de Bretagne à Loudéac est une bonne chose pour le cyclisme breton et plus particulièrement la Piste, mais cela ne doit pas sonner la fin de l'activité Piste sur les vélodromes extérieurs. Bernard CALVEZ termine en soulignant que le manque d'utilisation des vélodromes extérieurs par les clubs, risque d'entraîner une spirale de désengagement dans l'entretien, la mise en conformité, des municipalités qui sont bien souvent propriétaires de ces équipements. Il évoque le vélodrome de Quimper où l'éclairage a été démonté dernièrement.

3.2 - [Ordre du jour Assemblée Générale électorale du 16.11.24](#)

Régine LE TRAOU présente aux membres [l'ordre du jour](#) de la prochaine Assemblée Générale électorale qui se déroulera le 16.11.24 au Vélodrome de Bretagne.

Didier MARCHAND propose aux membres du Conseil d'Administration de valider celui-ci.

[3.2 - Ordre du jour Assemblée Générale électorale du 16.11.24](#)

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale électorale qui se déroulera le 16.11.24 au Vélodrome de Bretagne est validé à l'unanimité.

4. Point sur les finances au 31.08.24

A la demande du Trésorier Général, Didier MARCHAND fait un point sur les finances au 31.08.24, il indique que ces chiffres ne sont pas définitifs.

Une discussion s'engage concernant l'activité Piste du Vélodrome de Bretagne.

5. Intervention des Comités Départementaux

5.1 - Intervention de Jean-Marc ROBIN, Président du Comité Départemental de Cyclisme des Côtes d'Armor

Jean-Marc ROBIN rend compte de la victoire du Comité Départemental lors de la finale sur Route de la Coupe de France des Départements, il souligne que cette épreuve est un vrai fil conducteur sur la durée de la saison. Il informe le Conseil d'Administration du recrutement d'un alternant en Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation et du Sport : Ronan CROIZIER. Ses missions consisteront à la mise en place et au développement du Savoir Rouler à Vélo, de la pratique de la Piste et de l'activité Pumptrack. Un premier stage de Cyclo-Cross a également eu lieu. Toujours concernant le Cyclo-Cross, il évoque la complexité de mettre en place un challenge départemental. François QUILLIVIC relève les problématiques du calendrier.

Jean-Marc ROBIN termine son intervention en rappelant que le Comité Départemental était présent à la Foire de Saint-Brieuc. Il remercie les tous bénévoles de leur présence ainsi que Bruno BAUDET, Saint-Brieuc BMX et Dany LE FUR, agent de développement du Comité Régional venu faire la promotion des Championnats de France Avenir Piste fin octobre et de l'activité de la Piste au Vélodrome de Bretagne.

6. Intervention des Commissions

6.1 - Commission BMX, Myriam LORINQUER

Myriam LORINQUER indique que la saison BMX n'est pas encore terminée, le week-end dernier Guipavas accueillait la Coupe de France BMX Race. Celle-ci s'est parfaitement déroulée, avec une belle organisation de Guipavas BMX et de l'ensemble de bons résultats pour les Bretons. Concernant "l'effet" Jeux Olympiques, elle rend compte aux membres que pour le moment cela n'a pas d'incidence sur la prise de licences, à l'inverse des actions qui ont été menées directement par les clubs. Bruno BAUDET confirme, actuellement il y a de nombreux essais dans les clubs, mais il n'est pas certain que tous se confirment par la prise d'une licence. Il explique que le matériel est un frein important à la décision et cela malgré la possibilité de louer celui-ci directement auprès des clubs. Bruno BAUDET informe le Conseil d'Administration que la planification de la réunion annuelle du BMX est en cours.

Pour terminer avec les BMX, les membres échangent concernant le calendrier fédéral BMX ainsi que les projets de piste BMX.

6.2 - Commission Route, Bernard CALVEZ

Bernard CALVEZ rend compte de la réunion de la Commission Route le 27.09.24 afin d'établir les catégories imposées pour la saison 2025.

Les décisions de la Commission sont les suivantes :

- les coureurs Élites restent dans cette catégorie avec possibilité d'opter pour une Open 1, à leur demande
- Open 1 à partir de 410.35 points et plus, soit 118 coureurs

- Open 2 de 151.60 points à 409.35 points, soit 124 coureurs
- Open 3 de 3 points à 195.64 points, soit 487 coureurs + les U19 première année, soit 73 coureurs
- les coureurs de moins de 3 points peuvent prendre un licence Access 1 ou open 3
- les U19 de moins de 30 points peuvent prendre une licence Access 1 ou Open 3

Il indique que les effectifs sont sensiblement identiques à la situation d'avant COVID.

Bernard CALVEZ interroge les membres du Conseil d'Administration concernant les dates des Championnats Départementaux Route de l'Avenir et Open 2 et 3, la Commission préconise que celles-ci soient communes aux quatre Comités Départementaux, avec pour les Championnats Départementaux Route de l'Avenir le 22.06.25 et le 29.05.25 pour les Championnats Départementaux Route Open 2 et 3. Les membres du Conseil d'Administration sont favorables à cette préconisation et demandent aux Comités Départementaux d'en tenir compte lors de la construction du calendrier.

Bernard CALVEZ fait un point sur les appels à candidatures aux épreuves officielles Route 2025 qui se terminaient début août.

- 08.05 : Chpt de Bretagne CLM Équipes - le Véloce Vannetais Cyclisme à Sulniac
- 08.06 : Chpt de Bretagne Route Femmes - le VC Loudéac 38 à Trévé
- 08.06 : Chpt de Bretagne Route Hommes Élites et Open 1 (35) - Pas de candidat
- 15.06 : Chpt de Bretagne Route Open 2 et 3 (56)
 - le Véloce Vannetais Cyclisme à Marzan
 - le VC Pontivyen à Le Sourn
- 06.07 : Chpt de Bretagne Route Avenir Hommes (29) - Pas de candidat
- Chpt de Bretagne CLM Individuel - Pas de candidat
- Trophée Régional des Écoles de Cyclisme (56) - Pas de candidat
- Chpt de Bretagne Route Access - Pas de candidat
- Chpt de Bretagne Route Masters en ligne - le Team côte de Granit Rose à Rospez, date à confirmer
- Chpt de Bretagne Masters CLM Individuel - Pas de candidat

Bernard CALVEZ fait part de son inquiétude concernant les Championnats de Bretagne Élites et Avenir, qui n'intéressent pas les clubs. Il propose de relancer les appels à candidatures, mais ouverts à tous les Comités départementaux, la date limite serait le 20.10.24. Les membres sont favorables à cette proposition.

Bernard CALVEZ termine son intervention en évoquant la Coupe de Bretagne Crédit Agricole U17 et U19, il signale qu'il faudra prévoir des modifications du règlement de celle-ci pour 2025. Annick LOCHET précise qu'il faut décider quelle valeur on souhaite donner à ces Coupes de Bretagne, elle explique que la gestion de la remise des récompenses le jour de la finale n'est pas simple à gérer et peut être source d'erreur. Julien FISTAHL rappelle que cette modification avait été apportée à la demande de la Commission Route, car lors de la Soirée des champion(ne)s, peu de lauréats faisaient l'effort de se déplacer.

6.4 - Commission Cyclo-Cross, François QUILLIVIC

François QUILLIVIC rend compte des points abordés lors de la réunion de la Commission Cyclo-Cross du 13.09.24 et fait part de son inquiétude car à ce jour les désignations de la première manche de Coupe

de Bretagne Cyclo-Cross 2024/2025 qui se déroulera à Saint-Guyomard le 12.10.24, n'ont pas été faites par la CRCA. Il poursuit avec l'activité de l'Équipe Technique Régionale avec un stage en octobre, puis un second pour préparer les Championnats de France Cyclo-Cross. Concernant les déplacements, il a été retenu de se déplacer sur les manches de Coupe de France Cyclo-Cross de Troyes et la Ferté-Bernard. François QUILLIVIC évoque rapidement le roulement par département des Championnats de Bretagne et de la Coupe de Bretagne Cyclo-Cross 2025/2026.

Régine LE TRAOU interroge les membres concernant l'utilisation des vélos de Gravel sur les épreuves de Cyclo-Cross. Les membres échangent sur le sujet, Aurélien VAULEON précise qu'un vélo de Gravel est pratiquement identique à un vélo de Cyclo-Cross, néanmoins la réglementation en matière de section des pneus doit être respectée. Régine LE TRAOU en convient sur les Championnats de Bretagne mais évoque le fait qu'un tel équipement peut être pris pour second vélo sur une épreuve de Coupes et/ou Challenges, les VTT étant tolérés pour permettre à un plus grand nombre de participer.

François QUILLIVIC termine son intervention par deux informations avec la création d'un Championnat d'Europe de Cyclo-Cross hommes et femmes pour les catégories U15 et U17 le 16.11.24 en Slovaquie et la démarche de l'Union Cycliste Internationale pour l'intégration du Cyclo-Cross aux Jeux Olympiques d'hiver en 2030.

6.5 - Commission Loisir, Frédéric SIMON

Frédéric SIMON rend compte de la réunion de la Commission Loisir le 23.09.24 principalement dédiée à la gestion des catégories qui demande beaucoup de vigilance car certains coureurs jouent avec la réglementation. Il rend compte également des problématiques de gestion avec les Comités Régionaux voisins et également du fait qu'il faille utiliser un logiciel spécifique, autre que Cicleweb, pour la gestion des coureurs Access. La lisibilité serait parfaite sur cicleweb si cela se mettait en place.

6.6 - Commission VTT, Jonathan DARCEL

Jonathan DARCEL rend compte du bon déroulement de la saison de VTT XC, là où c'est plus compliqué pour le VTT DH. Il explique que la discipline fonctionne bien, mais personne ne souhaite se former et prendre en charge la partie chronométrage qui demande la constitution d'une petite équipe qui s'investirait. Il souligne qu'il est de plus en plus compliqué de faire les désignations des arbitres sur les épreuves VTT : le manque de bénévoles à cette fonction se fait sentir. Didier MARCHAND interroge Jonathan DARCEL concernant la possibilité de faire intervenir des arbitres d'autres disciplines. Jonathan DARCEL précise qu'il faut juste être arbitre. Il rend compte de son expérience sur le Championnat de Bretagne Gravel où il était Président du jury dans lequel il y avait des arbitres Route. Cela s'est parfaitement déroulé et les échanges ont été instructifs et enrichissants. Pour cette première, il souligne la bonne organisation et l'investissement des services du Comité Régional, il s'interroge sur la suite à donner à la prise en charge de cette discipline. Bruno BAUDET intervient et souligne qu'il serait bien de mettre en place une Commission ou équivalent spécifique au Gravel.

Jonathan DARCEL regrette juste la concurrence de date de cette épreuve avec la finale de la Coupe de Bretagne XC, qui de ce fait n'a pas permis une participation plus importante des vététistes à ce premier Championnat de Bretagne Gravel.

Aurélien VAULEON rappelle que la date a été modifiée après avoir eu connaissance de celle des Championnats de France, il demande si une date serait à retenir ? Après discussion, il est préconisé de retenir pour 2025 le dernier week-end d'août et les deux premiers week-end de septembre.

7. Questions diverses

➤ François QUILLIVIC

François QUILLIVIC interroge le Conseil d'Administration concernant l'utilisation des transpondeurs dans le cadre de la manche d'interrégion Cyclo-Cross à Cruguel. Didier MARCHAND rappelle que la question a été posée par Marc LEFORESTIER lors du Bureau Exécutif du 17.09.24. Il explique que cette épreuve n'est pas considérée comme une épreuve officielle bretonne, de ce fait elle n'entre pas en compte dans le cadre de la gratuité prévue dans la convention qui est en place avec le Comité Départemental de cyclisme du Finistère. Néanmoins l'organisateur peut prendre contact avec ce dernier afin de voir si celui-ci peut assurer la prestation et quelles sont les conditions.

François QUILLIVIC fait remarquer qu'aucune Coupe de France N1, N2, N3 Hommes et N1 et N2 Femmes ne se déroulera en Bretagne. Les membres échangent sur le sujet et soulignent le nombre important de Coupes de France et les difficultés rencontrées pour assurer les déplacements, notamment les familles, pour des disciplines comme le VTT et le BMX. Eric GUEZO souligne l'impact sur le bilan carbone. Julien FISTAHL indique qu'il devrait y avoir plusieurs manches de Coupe de France Femmes Professionnelles "Française des Jeux" en Bretagne en 2025.

François QUILLIVIC conclut par la confusion dans les médias concernant les vainqueurs hommes et femmes de ce premier Championnat de Bretagne Gravel.

➤ Eric GUEZO

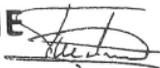
Eric GUEZO rappelle qu'il avait été décidé au Conseil d'Administration de se baser sur l'aspect sportif et de ne plus attribuer un maillot de Champion(ne) de Bretagne sur la base d'un nombre de participants, en l'occurrence à l'époque, trois dans une catégorie pour décerner un titre et un maillot. Il signale que cette règle, votée en Conseil d'Administration, n'a pas été appliquée lors des Championnats de Bretagne Piste Sprint et Poursuite à Pordic le week-end dernier, ce qui est regrettable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.

Secrétaire de séance : Julien FISTAHL, Directeur des Activités

➤ Prochaine réunion du BE le mardi 15 octobre 2024 à 19h00.

➤ Prochaine réunion du CA le samedi 09 novembre 2024 à 8h30.

<p>Didier MARCHAND <i>Président</i></p> <hr/> <p>COMITÉ DE BRETAGNE CYCLISME 14 rue des Livaudières 22600 LOUDÉAC N° SIRET 777 460 502 00043</p> 	<p>Régine LE TRAOU <i>Secrétaire Générale</i></p> <hr/> 
---	---

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29.06.24

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29.06.24 est adopté à l'unanimité.

3.2 - Ordre du jour Assemblée Générale électorale du 16.11.24

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale électorale qui se déroulera le 16.11.24 au Vélodrome de Bretagne est validé à l'unanimité.